

Titre de sejour ou nationalité française

Par MyriamFrance, le 02/01/2009 à 19:55

Bonjour,

Je suis née en France des parents étrangers qui sont toujours résidents en France et possédent des titres de séjours "Carte de résident" depuis 24 ans.

Je viens en France chaque année pendant l'été et les vacances avec ma mère. Je suis en faite sur son passeport et je rentre en France avec elle.

J'aurais bientôt 18 ans et je serai séparer du passeport de ma mère.

Comment pourrai-je rentrer en France. Est-ce que j'ai besoin d'un visa de l'ambassade de France?

Est-ce que j'ai le droit à un titre de séjour? ou à la nationalité française?

Je vous remercie de votre réponse.

Myriam